

CONSEIL MUNICIPAL

25 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le 25 février, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 février 2019

Etaient présents : Mmes et MM. CHABOT Jean-Marie, FRAPPIER Françoise, GUIBERT Manuel, TOURANCHEAU Michel, SERIN Isabelle, MENANTEAU Marcel, HERBRETEAU Dominique, HERBRETEAU Jean-Claude, ROBET Alix, DELAUNAY Nadine, BOUNAUDET Ludovic, BIRONNEAU Yann, GUILLET Elise.

Absent : Edwige CHAMPIN

Secrétaire de séance : Elise GUILLET

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 26/02/19.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS

CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (2019-02-01)

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DE PREVOIR à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2017 concernant l'eau potable, établi par le Président du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable

de la Vendée, ainsi que le rapport 2017 de La Roche sur Yon Agglomération concernant l'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces rapports.

~~~~~

### **INFOS DIVERSES**

- Affaires générales:
  - Point sur le service accueil de loisirs et cantine.
  - Sécurisation des villages : Des panneaux entrée de bourg seront posés aux Cerisiers et à la Ménardière, afin de limiter la vitesse à 50km/h dans ces deux hameaux. La commande est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H55

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

~~~~~